

REPUBLIQUE FRANCAISE

D E P A R T E M E N T
H E R A U L T
A R R O N D I S S E M E N T
L O D E V E

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S é a n c e d u 2 2 s e p t e m b r e 2 0 2 5

**Commune de
PAULHAN**

N° 2025/09/06

Date de la convocation	15/09/2025
	Exprimés : 22
Présents : 15	Pour : 22
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 09	Abstention : 2

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Mylène BOUSSON, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Laetitia CAPELLE, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA.

Etaient Absents : MM José ROIG, Gérard GARIN-MICHAUD, Thierry JAM.

Procurations : -Mme Isabelle GAVINET à Mme Christine RICARD
-Mr Guy GAUBERT à Mr Marcel LAMBERT
-Mr Grégory GUERIN à Mr Claude VALERO
-Mr Georges GASC à Mme Carine GASC
-Mme Véronique LAMBERT à Mme Mylène BOUSSON
-Mr Pascal BIROUSTE à Mr Léon JAURION
-Mme Hanane AMMARI à Mr Vincent BONSIGNORI
-Mr David SEBASTIAN à Mme Véronique LABORDA
-Mr Mohamed NOUGOUUM à Mme Aleksandra DJUROVIC

Objet : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste adjoint technique principal 1ere classe titulaire temps non complet (28/35^{ème})

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il propose de ce fait la création du poste suivant :

FILIERE	GRADE	POSTE
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 1ere classe Titulaire	1 poste temps non Complet 28/35eme

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par 22 voix Pour, 2 Abstentions,

Décide d'adopter le tableau mentionné ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr